

Priorités FASS

Législature 2024 – 2029

21 juin 2024

La Fédération des Associations Sociales et de Santé (FASS) est une confédération regroupant 18 fédérations du social et de la santé actives dans des secteurs aussi divers que les assuétudes, la fin de vie, la santé mentale, la médiation de dettes, la vie affective et sexuelle, l'accompagnement social, l'aide aux justiciables, l'aide aux personnes prostituées, la promotion de la santé, les maisons médicales, les équipes SOS enfants, la coordination des soins à domicile, etc.

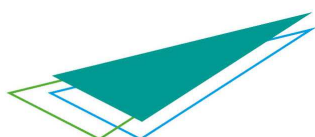
Les 500 petites et moyennes associations que nous rassemblons sont actives en Wallonie et à Bruxelles auprès de nombreux publics. Elles offrent des services d'accompagnement, d'aide et de soins bas seuil, en tâchant d'être accessibles à toutes et à tous, en particulier les plus précaires et vulnérables.

Nous croyons en un modèle d'aide et de soins qui soit humain, décentralisé, proche des gens, capable de s'adapter aux vulnérabilités spécifiques, en interaction avec l'environnement de proximité. L'ancrage local et l'autonomie de nos services leur permettent d'aller rencontrer les personnes là où elles se trouvent, pour les accompagner au mieux vers une amélioration de leur santé physique et mentale, de leur bien-être et de leur situation socio-économique.

La FASS se préoccupe des bénéficiaires, des travailleurs et des services de ses secteurs. Dans cette note, nous détaillerons en particulier nos préoccupations actuelles pour les services.

A travers ses **bénéficiaires**, c'est de toute la population de la Wallonie et de Bruxelles dont la FASS se soucie, en particulier les plus précaires et vulnérables. La FASS défend :

- Des **droits sociaux** et une **sécurité sociale forte** nécessaires à une vie conforme à la dignité humaine ;
- Un **accès** fluide et adapté à ces droits, en aplanissant les obstacles qui entravent leur exercice ;
- L'accès à des **services sociaux et de santé** solides, suffisants et adaptés à leurs besoins et vulnérabilités ;
- Un soutien aux **solidarités chaudes** assuré par des droits sociaux tels que des congés thématiques, des allocations aux aidants-proches, etc.



Fédération des Associations Sociales et de Santé asbl

Contact 0477 59 67 29 + info@fass.be + www.fass.be

Siège rue Gheude 49, 1070 Anderlecht + N° entreprise 0454.268.717 + RPM Bruxelles

Compte bancaire BE06 5230 8072 7822

Concernant les **travailleurs** de ses services, la FASS défend :

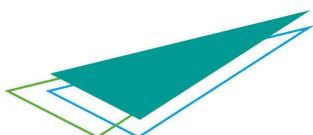
- Un environnement de travail de qualité et des modalités adéquates afin d'assurer le **bien-être au travail**, notamment en développant des mesures de prévention des risques psycho-sociaux et physiques ;
- Des **rémunérations suffisantes et équitables** qui tiennent compte de la pénibilité, des responsabilités et de l'utilité sociale ;
- Un **contexte de travail stable et sécurisé** leur permettant de donner du sens au travail, de s'engager et de s'épanouir.

Afin d'assurer la **solidité et la pérennité des activités de nos services**, voici quelques priorités sur lesquelles il est indispensable de travailler durant les prochaines années. Elles s'articulent principalement autour de 2 grands axes : les financements d'une part, la confiance et la transparence d'autre part.

Axe 1. Financements

Pour la plupart de nos secteurs et services de terrain, la complexité et l'insuffisance des financements est un obstacle majeur à la réalisation sereine de leurs missions sociétales. Un financement complet et structurel des associations est nécessaire afin d'assurer leur stabilité financière et leur capacité à se concentrer sur leurs missions :

1. **Financer 100% du coût réel de toutes les fonctions** nécessaires au fonctionnement et à la réalisation des missions de l'association :
 - a. Refinancer les fonctions métiers existantes à 100% et créer de nouveaux postes conformément aux besoins identifiés sur le terrain pour la prise en charge des bénéficiaires ;
 - b. Reconnaître et financer les fonctions de coordination générale/direction ;
 - c. Financer les fonctions supports, dont les fonctions d'accueil et le personnel technique/logistique ;
 - d. Financer des fonctions d'appui à la première ligne ;
 - e. Revaloriser les financements nécessaires à la rétention des fonctions hautement qualifiées (médecins spécialisés ou généralistes, etc.) ;
 - f. Financer le temps de travail nécessaire à la mise en réseaux et à la pluridisciplinarité ;
 - g. Financer le temps de travail nécessaire à la formation, la mobilisation et la réflexion.
2. Assurer le développement d'une **offre suffisante et évolutive** de services sociaux et de santé accessibles à toutes et à tous sur l'ensemble du territoire ;
3. Faire **évoluer les financements** en tenant compte de l'augmentation réelle des coûts (indexation, ancienneté, variation des coûts de fonctionnement, etc.) ;



4. Pérenniser et assurer une **indexation** adéquate des aides à l'emploi (APE, ACS, etc.) et des financements Maribel (par une indexation des réductions ONSS rétrocédées aux fonds) ;
5. Financer les **bâtiments et les infrastructures**, tant à l'achat, la rénovation que l'entretien afin qu'ils soient accessibles aux bénéficiaires, adaptés aux besoins et conformes aux normes de sécurité, PMR et environnementales, notamment en élargissant les possibilités de justification des crédits et investissements ;
6. Financer les besoins **informatiques** (matériel, logiciel, entretien, développement web, etc.) ;
7. Financer le développement de **logiciels de collecte de données** adaptés aux besoins des différents secteurs ;
8. Intégrer de manière pérenne les financements facultatifs et en initiatives dans les agréments et les **financements structurels afin de stabiliser les services** et leur permettre de faire évoluer leurs activités selon les nécessités ;
9. Liquidier les subventions dans un **délaï raisonnable** afin d'éviter les problèmes de trésorerie.

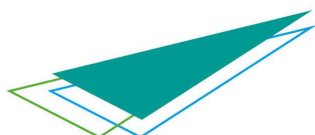
Axe 2. Confiance et transparence

Juste après les difficultés de financement, la principale contrainte à laquelle sont confrontés nos services est la complexité administrative. Généralement, ce sont les législations et les modalités de contrôle des différents acteurs interagissant avec nos services qui génèrent la complexité et la charge administrative.

S'il est indispensable de vérifier en toute transparence la bonne utilisation de l'argent public ainsi que la bonne gestion de nos services, cela passera avant tout par une meilleure connaissance mutuelle plutôt que par des procédures administratives de contrôle. C'est une des raisons pour lesquelles nous travaillons quotidiennement à entretenir un climat de confiance avec nos interlocuteurs, en particulier les administrations, le monde politique et les syndicats, afin de favoriser une connaissance et une compréhension réciproques.

Il est dès lors nécessaire de :

1. Alléger la **charge administrative** de gestion de nos services ;
2. Offrir un **cadre législatif clair, cohérents, adapté et soutenant** tout en minimisant les contraintes afin de permettre aux services de se centrer sur leurs missions d'utilité publique ;



3. Assouplir la **justification des financements**. Certaines exigences de contrôle sont énergivores, chronophages et rigides pour une utilité limitée en termes d'évaluation. Elles sont un frein à l'efficacité des services et à leur capacité d'adaptation pour accompagner l'évolution des besoins constatés sur le terrain ;
4. Simplifier les **collectes de données** en ne recueillant qu'une seule fois les données auprès des services selon le principe « *Only Once* ».
5. **Harmoniser les conditions de travail** entre tous les secteurs et toutes les régions en assurant un financement qui tienne compte des réalités (IFIC, PFA, RTT, etc.) et des responsabilités, qualifications, spécialisations... afin d'assurer l'attractivité de nos services et faire face aux pénuries de main d'œuvre ;
6. Dans les orientations politiques, choisir de **travailler prioritairement avec les secteurs non-marchand** pour la réalisation des missions d'intérêt public plutôt qu'avec les secteurs marchands, en particulier dans le social et la santé.

Contact : Siméon de Hey (simeon.de.hey@fass.be – 0477 59 67 29 – www.fass.be)

Pour en savoir plus sur nos fédérations membres :

ACCOORD - <http://federation-accoord.be/>

CAMD - www.mediationdedettes.be

CPS - www.preventionsuicide.be

FBPS - www.fbpsante.brussels

FCPPF - <https://fcppf.be/>

FdSS - www.fds.be

FEDITO Wallonne - www.feditowallonne.be

FEIAT

FeWaSSM - www.fewassm.be

FIHP <https://fed-ihp.be/>

FLCPF - www.planningfamilial.net

FMM - www.maisonmedicale.org

FBOSE - www.federationsosenants.be

FTA - <http://tele-accueil.be/>

FWPS - www.fwpsante.be

FWSP - www.soinspalliatifs.be

LBSM - <https://lbsm.be/>

RSPMJ - www.reseauspmj.be

